

BULLETIN MUNICIPAL DE KERFOURN

Avril 2023



INFO PRATIQUES
www.kerfourn.fr

Mesdames, Messieurs,

Secrétariat de la Mairie

Téléphone : 02 97 38 36 03

Lundi Fermé Fermé

Mardi 8h30-12h30 13h30 - 18h

Mercredi 8h30-12h30 13h30 - 18h

Jeudi 8h30-12h30 13h30 - 18h

Vendredi 8h30-12h00 13h30 - 18h

Samedi 9h00-12h00 Fermé

Café "Chez Marie Jo"

Téléphone : 02 97 38 36 20

Bar-Tabac - résultats sportifs

journaux - Café Merlus

(Lorient)

Lundi 7h30 - 13h Fermé

Mardi Fermé Fermé

Mercredi 7h30 - 13h 17h - 20h

Jeudi 7h30 - 13h 17h - 1h

Vendredi 7h30 - 13h 17h - 1h

Samedi 8h - 13h 17h - 1h

Dimanche 9h - 13h 17h - 1h

Horaires Médiathèque

Période scolaire

Mercredi 13h30 - 18h

Vendredi 10h - 12h 13h30 - 16h

« L'hirondelle »

Téléphone : 02 97 38 24 86

Lundi au samedi plats à emporter

Le vendredi et samedi soir

Grill/Pizzas 18h30 à 21h30

Fermé le dimanche

Halte-Garderie Municipale

Téléphone : 02 97 38 36 03

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

Matin : 7h30 à 8h45

Soir : 16h15 à 18h30

Modification sur demande écrite

Boulangerie

Téléphone : 02 97 51 41 39

Mardi au Vendredi

8h-13h30

16h-19h

Samedi 8h-13h

Dimanche 8h - 12h30

Déchetterie Kerorien Crédin

Lundi et samedi 9h30 à 12h et 14h

à 18h30 en été et 17 H en hiver

du 1 octobre au 1 avril

Réunion du conseil municipal le 23 mars 2023 :

Je vous présente les éléments financiers essentiels des budgets 2022 de notre collectivité. Le changement de logiciel et de norme comptable (M57) a été assez lourd à gérer.

Les charges courantes dites à caractère général ont augmenté légèrement de 2 460 € à 151 337 € correspondant essentiellement à la mauvaise prévision de dépenses du service de restauration (13 000 €) et à un dépassement des travaux de voiries de 10 000 €.

Les dépenses de personnel ont une nouvelle fois augmenté de presque 17 000 € à 235 264 €.

Cette augmentation est liée à l'augmentation du revenu des agents pour tenir compte imparfaitement de l'inflation et à quelques heures supplémentaires voulues par la municipalité pour assumer le service public. Faut-il supprimer la souplesse des heures d'ouverture de la garderie ou payer les heures effectuées ? Nous faisons le choix de nous adapter à vos besoins.

Les écritures d'ordre ou comptable sont très importantes avec une ligne de 98 875 €. Une partie de ces écritures, 19 500 € est nécessaire pour retirer des actifs de la commune le dernier terrain vendu rue de l'Argoat. Par contre, le reste de 79 380 € est un amortissement de nos précédents investissements. Nous maintenons cette nouvelle pratique enclenchée en 2021 (34 925 €).

Les autres charges de gestion courante augmentent de 11 000 € à 109 350 € avec l'adaptation des indemnités des élus et le forfait communal pour l'école Notre Dame (46 351 € contre 41 651 € en 2021). La réduction de notre endettement stabilise les charges financières à 5 920 € (6 191 € en 2022 et 39 400 € en 2009). Avec peu de charges exceptionnelles 338 €, les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 13,8 % à 601 085 €, principalement liées à l'augmentation de l'amortissement.

Nous constatons aussi une hausse de nos recettes de 58 000 € soit plus de 9% avec un total de 661 802 €. Les atténuations de charges liées à l'emploi aidé se montent à 7 755 € avec 6 000 € de prévues. Les ventes de produits se chiffrent à 58 810 € soit 17 000 € de plus correspondant à la facturation des repas fournis aux enfants de Kerfourn (+3 700 €) et de Gueltas (12 335 €). Les modifications comptables rendent la comparaison difficile entre les impôts et taxes et les subventions avec la réforme de la taxe d'habitation. Le montant des droits de mutation touché par la commune est exceptionnellement élevé avec une valeur de 94 730 €. La livraison de la salle polyvalente a autorisé de nouveau une recette de 8 330 €. Nous bénéficions d'une nouvelle recette exceptionnelle avec la dernière vente rue de l'Argoat pour 19 500 €.

Le solde d'exécution 2022 (recettes – dépenses) en fonctionnement est de 60 717 € en baisse de 16 825 €. Pour être sincère, le résultat est à abonder de 79 380 € correspondant à l'amortissement des investissements que nous avons effectué les années précédentes. C'est donc 140 000 € que nous pourrions investir réellement.

Le résultat de clôture en fonctionnement est de 216 112,35 € contre 307 556 € le 31 décembre 2021 et 410 013 €, un an plus tôt. Nos marges sont en baisse après les gros investissements qui ont été réalisés.

Les dépenses d'investissement sont exceptionnellement fortes en 2022 avec des mandats à hauteur de 904 106,66 € dont 276 861 € de remboursement de capital incluant la ligne de trésorerie de 230 000 € utilisée en janvier et remboursée en décembre après l'encaissement des subventions. Les travaux se chiffrent à 624 876 €.et 1 369 € de logiciel. Nous n'avons jamais atteint une telle somme :

- La fin de l'aménagement de la cantine et la cuisine (enfin, 287 000 € plus 21 000 € de mobilier en 2022 et 322 000 € en 2021)
- L'Acquisition foncière pour créer la boucle d'un chemin de randonnée (3 300 €)
- La rénovation de l'école Jean De La Fontaine (144 000 € en 2022 et 2 100 € en 2021)
- La voirie du stade à Porh Thomas et de l'humilié au Guéric plus le traçage des repères de peinture sur l'axe des voies vers Noyal et Pontivy pour faciliter la conduite par temps de brouillard (144 500 € pour le tout)
- L'acquisition d'équipement informatique pour sécuriser nos usages informatiques à la mairie (12 800 €) et à la médiathèque (5 600 €)
- Du matériel technique de tonte en deux temps, le matériel acheté en avril n'était pas adapté à notre besoin, nous avons donc remplacé ce matériel fin décembre pour le changer par un véhicule neuf (8 940 €),
- Enfin, nous avons affecté 1 000 € dans le capital de Agence France Locale pour bénéficier d'un financement de ce budget si particulier.

Les recettes d'investissement ont été aussi beaucoup plus importantes avec un total de 995 129,76 € dont 61 826 € de TVA, 3 537 € de taxe d'aménagement. Le montant des subventions a été très bon avec 250 890 € en tout. Nous avons reçu 70 194 € de l'Etat via la DETR, 10 225 € de voirie et 37 443 € de fonds de concours de Pontivy Communauté, 133 028 € du Conseil Départemental. Nous avons décidé, il y a un an, d'affecter 150 000 € en autofinancement et d'effectuer un prêt de 200 000 €. Nous avons dû ajouter un prêt relai de 230 000 € que nous avons remboursé dans l'exercice. Pour compléter, les recettes d'investissements, nous avons effectué une écriture d'ordre de 98 874 € pour amortir nos investissements antérieurs.

Le solde d'exécution 2022 en investissement est positif à hauteur de 91 023 €.

Le résultat de clôture d'investissement est de + 285 783,19 € (194 760 + 91 023)

.

Notre dette sur le budget principal au 1^{er} janvier 2023 est de 359 613 € soit 420 € par personne.

Notre résultat de clôture global est de 501 895 € en hausse de 79 282 €.

Cette situation nous permet de ne pas proposer de nouvelle hausse des taux d'imposition. Les bases (valeurs locatives), en lien avec la loi de finances 2023 vont suffisamment augmenter. Le taux prévu est de 7,1%

Lotissements 2022

Pour le lotissement Koarheg, la seule écriture réelle concernait la dernière échéance du prêt complétée par les écritures de stocks. Nous avons décidé de remettre sur le marché les 4 lots réservés à Morbihan Habitat. **Le résultat de clôture total 2022 est de – 2 178,12 €.** Nous avons une provision de 105 000 € en prévision du déficit final.

Les déficits reportés cumulés sont de – 33 033 € en fonctionnement et de – 98 164 € en investissement.

Il n'y a plus de prêt sur ce budget.

Le lotissement « le clos des forges » est impacté par le solde des travaux d'aménagement à hauteur de 2 400 €. Notre stock final aujourd'hui est de 208 983 €. Il n'y a pas de frais financiers du fait de l'utilisation de notre trésorerie. Les ventes encaissées sont de 79 868 €. Nous avons reçu les subventions espérées du Conseil Départemental et de Pontivy Communauté à hauteur de 63 622 €. Le stock se réduit à 6 lots au 31 décembre 2022. **Le déficit de clôture 2022 de fonctionnement est de -34 826 € et bénéficiaire de 175 915 € en investissement.**

Les déficits reportés cumulés sont – 46 800 € en fonctionnement et de – 145 361 € en investissement.

Logements 2022

Les recettes (les loyers) sont de 42 361 € plus 2 052 € de charges locatives. Les dépenses s'établissent à 12 191 € dont 2 624 € de frais financiers et 3 656 € de taxes foncières.

Les recettes d'investissement se chiffrent à 34 002 €, principalement notre auto financement de 33 505 € et un encaissement d'un dépôt et cautionnement de 497 €. Les dépenses d'investissements sont de 38 292 € avec une annuité de 16 139 € et les frais d'études pour le nouveau projet de 22 153 €.

Le solde d'exécution 2022 est donc de – 4 290 € en investissement et + 32 222 € en fonctionnement.

Le résultat de clôture de l'exercice 2022 nous autorise à affecter 32 226 € en autofinancement 2023.

La dette sur ce budget au 1^{er} janvier 2023 est de 235 000 €.

Le vote à l'unanimité de tous les budgets 2023 permet de présenter les points suivants.

Le budget principal 2023

Le budget de fonctionnement est équilibré à hauteur de 681 572 €. Nous prévoyons des charges à caractère général importantes avec les travaux et les consommations énergétiques. Nous pensons que notre résultat sera faible. Arriverons-nous à dégager le même autofinancement de 60 000 € en 2023 ? Notre niveau de recette sera primordial pour préserver les futurs investissements. Nous avons affecté seulement 16 110 € en report de fonctionnement. Cela veut dire que l'épargne accumulée est maintenant dans la section d'investissement. Nous n'avons pas fait évoluer les taux du fait de l'augmentation des valeurs locatives de 7,1%

Le budget d'investissement est basé sur 40 000 € de report (tracteur tondeuse) et de nouvelle proposition de 464 500 €. L'aménagement de la rue Saint Vincent et de la rue des templiers de 320 000 €. Les 11 500 € de voirie seront aussi affectés à ce programme. Nous avons prévu 10 000 € pour des besoins ponctuels de matériels et de mobiliers, 58 000 € pour le remboursement de capital et une somme de 65 000 € pour investir dans le foncier, toujours dans l'esprit d'être prêt pour les opportunités et préparer le futur.

Logements 2023

C'est ce budget qui va être le plus impacté par nos investissements cette année. En fonctionnement, pas de grande surprise avec les recettes des loyers à hauteur de 44 000 €. En dépenses, les habituels frais financiers (3 000 €), taxes foncières (4 000 €), frais de gestion (4 500 €) et petit entretien (3 000 €) nous autorisent à prévoir un virement vers la section d'investissement de 25 000 €

Par contre, le budget investissement se chiffre à plus de 567 000 €. 17 000 € sont prévus pour le remboursement du capital sans présager du nouvel emprunt de 250 000 € nécessaire pour compléter le plan de financement. Les travaux sont estimés à 480 000 €. Nous affectons 5 000 € pour l'audit énergétiques des logements rénovés dans les années 90 et 36 895 € pour d'éventuels travaux, uniquement comptable à ce jour dans l'attente du résultat de l'étude.

En recette d'investissement, nous pouvons espérer 260 000 € de subventions diverses de nos différents partenaires (Etat 146 000 €, Région Bretagne 70 000 €, Conseil Départemental 20 500 € et Pontivy Communauté 22 000 €). Avec notre autofinancement de 32 226 € et le virement de 25 000 €, nous équilibrons assez facilement ce projet.

Lotissement Koarheg 2023

Nous avons proposé la vente de 2 lots, 1000 m2 soit 24 400 € et 2 010 € de frais divers sur ce budget. Les écritures de stock sont le corollaire de ces ventes.

Lotissement Le Clos des Forges 2023

Nous prévoyons 6 ventes dans ce budget soit 91 750 €, 3 sont déjà actées, deux lots sont réservés en préparation d'acte. Nous espérons simplement vendre un lot supplémentaire d'ici la fin de l'année. Nous restons mesurés.

Pour le prochain lotissement, nous ne sommes pas tout à fait prêt mais nous espérons mettre en œuvre l'aménagement en cours d'année avec une estimation sommaire de travaux de 176 000 €. Le projet prévoit la division en 9 lots. Nous réservons le premier lot pour un petit collectif pour emplacer le projet de Cette Famille. Nous avons prévu aussi un complément de travaux de 10 000 € pour le 6 rue de la Fontaine pour terminer la viabilisation avec le raccordement en eau potable, assainissement collectif et l'accès nord par le sens unique du lotissement.

Le total des investissements est tout de même de 1 176 000 € en 2023 : un programme chargé en perspective.

Joel Marivain

Décès d'Henri Blanchard, Maire de Kerfourn de 1983 à 2008



J'ai pensé que cette image était la plus adaptée à l'engagement politique d'Henri. Il respectait beaucoup M Cavallé et il me semble (sans en être certain) que cette photographie a été prise à l'occasion de l'inauguration de la salle polyvalente, équipement dont nous profitons tous aujourd'hui.

Le 28 janvier 2023 : oraison funèbre d'Henri Blanchard

L'engagement d'Henri Blanchard pour sa commune de naissance a été incommensurable. Comment ne pas oublier certains épisodes de sa vie publique tant son engagement a été constant

Reprise de l'entreprise familiale sur la commune en 1973

Engagement comme sapeur-pompier volontaire de 1967 à 1987

Conseiller municipal en 1971

1er adjoint en 1977

Maire de la commune de Kerfourn pendant 4 mandats de 1983 à 2008

La commune et ses habitants profitent aujourd'hui des nombreuses réalisations de ses équipes :

- La rénovation du clos et couvert de cette église et ses parterres,
- La construction de la caserne des sapeurs-pompiers,
- La construction de la salle polyvalente et son parking rue du Hent Don quelques années plus tard,
- La rénovation de maisons vacantes en logements abordables (6 et 6 bis rue de l'Argoat, 12 place de l'Eglise),
- La mise en place de l'assainissement collectif au bourg sur 5 tranches,
- La construction du local technique, des jeux de boules,
- La transformation de l'ancienne mairie en médiathèque et pôle informatique,
- L'achat de la boulangerie rue Saint Eloi,

Après avoir effectué l'acquisition de la mairie en 1988, Il a initié sa rénovation et l'extension de la mairie en 2007, ainsi que les plans du lotissement Koarheg. Il est impossible d'être exhaustif tant les réalisations ont été nombreuses. Henri était assurément un maire bâtisseur.

Il a aussi fait partie du groupe à l'initiative de la création de la communauté de communes du Pays de Pontivy devenu Pontivy Communauté.

Henri, le peuple de Kerfourn te remercie pour toute l'énergie que tu as consacré au bien commun

Médiathèque

La médiathèque est ouverte au public le mercredi de 13h30 à 18h00

Prêt gratuit de livres pour les enfants

Initiation à l'informatique, Word, Excel, internet etc... 25€00 à l'année ou 2€ pendant 1h30.

Possibilité de vous aider pour vos demandes de carte d'identité, permis de conduire etc..., le site pour les demandes est : <https://www.service-public.fr/>.

Message de Laurence

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Pontivy Communauté



Jusqu'au 31 mars 2023, les CCAS de Rohan, Kerfourn, Pontivy, Noyal-Pontivy ainsi que le SADI du canton de Cléguérec sont gestionnaires des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) du territoire.

Par délibération du 6 décembre 2022, le Conseil communautaire de Pontivy Communauté a décidé de transférer, à partir du 1^{er} avril 2023, la compétence de gestionnaire de Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) au CIAS de l'intercommunalité.

À partir du 1^{er} avril 2023, pour bénéficier des prestations du SAAD public compétent sur l'intercommunalité, il faudra s'adresser au SAAD du CIAS de Pontivy Communauté :

- Numéro de téléphone unique : **02 97 07 19 89**
- Mail : **accueil.saad@pontivy-communaute.bzh**
- Site internet : **www.pontivy-communaute.bzh**

Quelles seront les missions du SAAD ?

Le SAAD proposera différentes prestations visant à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap qui rencontrent des difficultés pour réaliser des actes de la vie quotidienne :

- Préparation des repas
- Aide à la toilette simple, au change, à l'habillage et au déshabillage
- L'entretien des pièces de vie
- L'accomplissement de démarches administratives
- La mobilité à l'intérieur du domicile et à l'extérieur (courses, accompagnement à des rendez-vous...)
- Le maintien du lien social pour lutter contre l'isolement et la solitude

Les agents pourront intervenir à domicile **de 7 h 30 à 20 h 00**, y compris les week-ends et jours fériés pour les personnes les moins autonomes.

Quel territoire recouvrera le SAAD ?

À compter du 1^{er} avril 2023, le SAAD intercommunal proposera ses prestations sur l'ensemble du territoire du CIAS de Pontivy Communauté, à l'exception de la commune de Saint-Connec, déjà couverte par le SAAD du CIAS de Loudéac Communauté Bretagne Centre (LCBC).

Les habitants des communes de Pleugriffet, Réguiny, Radenac, Le Sourn, Saint-Gonnery et Guern, jusqu'alors non couvertes par un SAAD public, pourront désormais faire appel au SAAD intercommunal pour les accompagner.

Quels seront les horaires d'accueil du service administratif ?

L'accueil **téléphonique** sera assuré du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 au numéro de téléphone unique : **02 97 07 19 89**.

L'accueil **physique** s'effectuera dans les différentes antennes du SAAD du CIAS de Pontivy Communauté du lundi au vendredi :

- **sans rendez-vous le matin de 09 h 00 à 12 h 00**
- **avec rendez-vous l'après-midi de 14 h 00 à 17 h 00.**

Quelles seront les antennes administratives du SAAD ?

Afin de maintenir la proximité entre les habitants et le service, le SAAD disposera de 3 sites physiques :

- L'antenne de Rohan, située pour le moment 11 Place de la mairie, 56580 ROHAN

Vers quelles structures les mairies doivent-elles orienter les usagers à compter du 1^{er} avril 2023 ?

- **Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)** : le CIAS de Pontivy Communauté via le numéro de téléphone unique et via les antennes physiques ;
- **Service de portage de repas** : les services actuels en conservent la compétence
 - Le CCAS de Kerfourn pour sa commune exclusivement ;

Plus d'infos : www.pontivy-communaute.bzh
Tél : 02 97 25 01 70

C'est donc un moment charnière pour la commune avec l'arrêt de ce service communal. La réglementation et la difficulté de ce beau métier ne permettaient plus à la commune de suivre l'évolution des besoins des familles. Les moyens mis en place par le CIAS répondront totalement à ce service public de proximité.



Observatoire de l'HABITAT

du Département du Morbihan

TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS

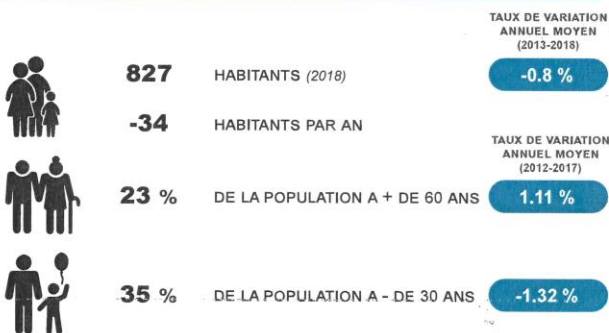
Outil synthétique, le tableau de bord annuel de l'Observatoire de l'Habitat présente une série d'indicateurs de contexte sur quatre grandes thématiques. Ce livret est dédié à l'échelle de chaque commune morbihannaise.

2021

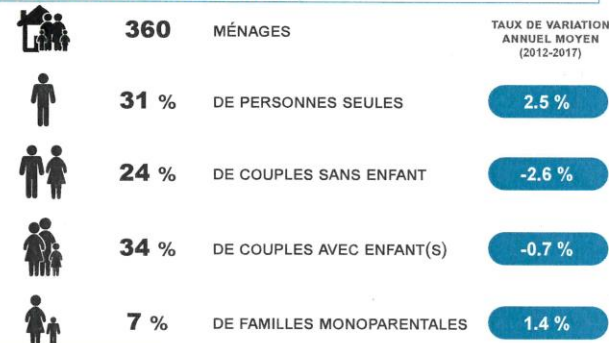
COMMUNE ▶ Kerfourn
EPCI ▶ CC Pontivy Communauté

DÉMOGRAPHIE : POPULATION

► TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES



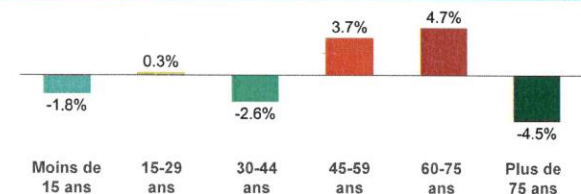
► COMPOSITION DES MÉNAGES



► ÉVOLUTION DE LA POPULATION PAR PÉRIODE

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2018
Taux de variation annuel moyen	-1 %	0.36 %	0.7 %	-0.72 %	1.3 %	1.15 %		-0.8 %
dû au solde naturel	0.6 %	0.38 %	-0.25 %	-0.04 %	0.45 %	0.7 %		0.28 %
dû au solde migratoire	-1.6 %	-0.02 %	0.95 %	-0.68 %	0.84 %	0.46 %		-1.09 %

► TAUX D'ÉVOLUTION ANNUEL MOYEN PAR TRANCHE D'ÂGE (2012-2017)



► TAILLE DES MÉNAGES

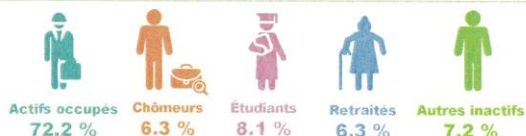


EMPLOI

► ACTIFS ET EMPLOIS



► POPULATION 15-64 ANS PAR TYPE D'ACTIVITÉ



► RELATION RÉSIDENCES / EMPLOIS



► Kerfourn

HABITAT : DONNÉES DE CADRAGE

► CATÉGORIES DE LOGEMENT

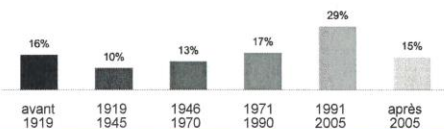
ICÔNE	TAUX	NOMBRE DE LOGEMENTS	TAUX DE VARIATION ANNUEL MOYEN (2012-2017)
	420	NOMBRE DE LOGEMENTS	
	86 %	RÉSIDENCES PRINCIPALES	0.6 %
	4 %	RÉSIDENCES SECONDAIRES	4.3 %
	11 %	LOGEMENTS VACANTS	10.3 %

► CARACTÉRISTIQUES DU PARC



RÉPARTITION PAR NOMBRE DE PIÈCE(S)	1	2	3	4	5+
RÉPARTITION PAR NOMBRE DE PIÈCE(S)	1 %	6 %	14 %	21 %	57 %
ÉVOLUTION ANNUELLE MOYENNE DES RÉSIDENCES PRINCIPALES PAR NOMBRE DE PIÈCE(S)	29 %	-6 %	31 %	14 %	-5 %

► RÉPARTITIONS PAR ÉPOQUE DE CONSTRUCTION



► OCCUPATIONS DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

CATÉGORIE	TAUX	TAUX DE VARIATION ANNUEL MOYEN (2012-2017)
PROPRIÉTAIRE OCCUPANT	84.5 %	1 %
LOCATAIRE LOGEMENT LOUÉ VIDE NON-HLM	9.9 %	-1.1 %
LOCATAIRE LOGEMENT LOUÉ VIDE HLM	3.4 %	-3.8 %
LOCATAIRE LOGEMENT LOUÉ MEUBLÉ OU D'UNE CHAMBRE D'HÔTEL	2.3 %	22.4 %
LOGÉ GRATUITEMENT	0 %	-100 %

► CONSTRUCTION NEUVE (date de prise en compte, 2020)



PARC LOCATIF SOCIAL

► CARACTÉRISTIQUES DU PARC au 1er janvier 2020



► TYPES DE FINANCEMENTS DES LOGEMENTS

	PARC ACTUEL	MISES EN SERVICE 2015-2019
PLAI	11 %	0 %
PLUS	89 %	0 %
PLS	0 %	0 %

► CARACTÉRISTIQUES DE LA DEMANDE au 1er janvier 2021



TAILLE DEMANDÉE	ÂGE DEMANDEURS	PROFIL DES MÉNAGES
0 % CHAMBRE / T1	50 % - DE 25 ANS	100 % 1 PERSONNE
50 % T2	0 % 26 - 35 ANS	0 % 1 PERSONNE + 1 ENFANT À CHARGE
50 % T3	50 % 36 - 45 ANS	0 % 1 PERSONNE + PLUSIEURS ENFANTS À CHARGE
0 % T4	0 % 46 - 55 ANS	0 % 2 PERSONNES
0 % T5 +	0 % 56 - 65 ANS	0 % 2 PERSONNES + 1 ENFANT À CHARGE
	0 % + DE 65 ANS	0 % 2 PERSONNES + PLUSIEURS ENFANTS À CHARGE
		0 % AUTRES

► PROPOSITIONS / ATTRIBUTIONS / REFUS 2020



DONNÉES

Fichier de la Demande Locative Sociale - CREHA Ouest	2012 > 2021
INSEE	1968 > 2018
Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS) - DREAL	2015 > 2020
SITADEL 2	2009 > 2020

(date de prise en compte)

RÉALISATION

ADIL DU MORBIHAN - JUIN 2021
OBSERVATOIRE DE L'HABITAT

CONTACT

ADIL du Morbihan
Parc d'Activités de Laroiseau
14, rue Ella Maillart
56000 VANNES
02 97 47 02 30 - www.adil56.org

